

DECISION DU PRESIDENT
2022DECISION117

Objet : Attributions de subventions pour l'acquisition de vélos électriques.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021D103 du 20 septembre 2021 déléguant au Président les décisions d'attribution des subventions individuelles dans les conditions fixées par le règlement d'intervention et dans la limite des crédits disponibles,

Vu la décision du Président n° 2022DECISION19 du 31 janvier 2022 approuvant la modification des articles 3, 5, 6 du règlement, ouvrant le droit au dispositif Bonus Vélo aux systèmes d'électrification de fauteuils roulants pour les personnes porteuses d'un handicap,

Considérant que le PCAET de la Communauté de communes a été adopté par délibération n°2021D93 du 19 juillet 2021. Le développement de solutions de mobilités alternatives à l'automobile est inscrit comme un objectif prioritaire et une fiche-action consacrée à la mise en œuvre d'un schéma vélo a été placée en priorité de niveau 1. Dans le cadre du plan d'action du schéma vélo, l'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (Bonus Vélo) a été identifiée comme l'une des premières actions à mettre en œuvre,

Considérant que sont éligibles pour le Bonus Vélo :

- Les vélos à assistance électrique neufs et les kits d'électrification : Aide maximum de 20 % plafonnée à 200 €.
- Les vélos cargo, biporteur, triporteur ou rallongé traditionnels ou électriques neufs et les tandems électriques neufs : Aide maximum de 20 % plafonnée à 300 €.
- Sont exclus les vélos enfants.

Considérant que le dispositif Bonus Vélo est mis en place à compter du 1^{er} octobre 2021,

DECIDE :

Article 1 : D'octroyer les aides suivantes pour un montant total de **6 740 €** :

Nom	Prénom	Adresse	CP	Commune	Prix d'achat TTC	Montant subvention
JOLLY	Yvette	5 La Petitière	85190	AIZENAY	778,99 €	156 €
TENAILLEAU	Thierry	Le Beignon Jauffrit	85170	LE POIRE SUR VIE	1 399,99 €	200 €
GIRARD	Chantal	3 La Touzenière	85170	ST DENIS LA CHEVASSE	1 199,00 €	200 €
BAFFREAU	Jean-Claude	10 Impasse des Marronniers	85170	ST DENIS LA CHEVASSE	1 129,90 €	200 €
GAUVRIT	Claude	4 rue du Rocher	85190	AIZENAY	1 399,00 €	200 €
MATHE	Karine	2 rue du Javreau	85220	APREMONT	1 979,00 €	200 €
BONNAUD	Marina	17 Impasse des Moissons	85670	LA CHAPELLE PALLUAU	1 525,00 €	200 €
BOUGRIER	Franck	La Chevelière	85190	AIZENAY	2 199,00 €	200 €
RAYNAUD	Nicole	10 rue Mozart	85190	AIZENAY	849,00 €	170 €

MICHENEAU	Jean-Pierre	Route de Palluau La Saga	85190	MACHE	1 999,00 €	200 €
GAUTIER	Nicole	8 rue du Petit Bois	85190	AIZENAY	499,00 €	100 €
BROCHET	Luc	509 La Boule du Bois	85190	AIZENAY	2 291,33 €	200 €
PHISTER	Catherine	13 La Grande Genete	85190	AIZENAY	1 599,00 €	200 €
BERGER	Patrice	17 rue de l'ancien Prieuré	85170	LE POIRE SUR VIE	1 299,00 €	200 €
NEILSON	James	9 rue Victor Hugo	85190	AIZENAY	899,99 €	180 €
DUGAS	Jean-Luc	5 Le Temple Merlet	85170	ST DENIS LA CHEVASSE	1 205,41 €	200 €
OLIVEAU	Brigitte	1 La Moissandière	85170	LE POIRE SUR VIE	1 149,00 €	200 €
SALMON	Jacky	1 Barrot	85170	LE POIRE SUR VIE	799,00 €	160 €
BRENON	Gilles	La Belle Entrée Saligny	85170	BELLEVIGNY	799,90 €	160 €
BUET	Roland	10 rue Faucheron	85170	BEAUFOU	1 499,00 €	200 €
PIVETEAU	Benjamin	2 route de Montaigu Belleville-sur-Vie	85170	BELLEVIGNY	899,99 €	180 €
MARIUZZA	Christine	26 rue des Alizés Belleville-sur-Vie	85170	BELLEVIGNY	2 090,00 €	200 €
CHAUMONT	Marie-Line	77 rue de la Croix Moinet	85170	LES LUCS SUR BOULOGNE	1 160,00 €	200 €
THOUE	Justine	39 rue des Erables	85170	LE POIRE SUR VIE	1 649,00 €	200 €
FAVROU	Amandine	3 La Braconniere	85170	LE POIRE SUR VIE	1 599,99 €	200 €
LION	Jean-Luc	218 La Sauvagère Belleville-sur-Vie	85170	BELLEVIGNY	899,99 €	180 €
BOURON	Magali	14 rue des Rossignols	85170	LE POIRE SUR VIE	2 199,00 €	200 €
ROCHAIS	Marina	21 rue de la Brachetière	85170	LE POIRE SUR VIE	899,99 €	180 €
BAUJARD	Gerard	1 rue Baliveaux	85190	AIZENAY	499,00 €	100 €
PRAUD	Sabrina	4 rue du Tailleur de Pierres	85190	LA GENETOUZE	1 849,00 €	200 €
BERRIGUIOT	Anthony	3 A Route Challans	85220	APREMONT	1 490,00 €	200 €
GRONDIN	Bernard	6 rue Paul Perraudeau	85190	AIZENAY	1 599,00 €	200 €
GUILLARD	Arnaud	2 rue des Chaumes	85190	AIZENAY	2 399,99 €	200 €
AGENEAU	Claire	7 Impasse du Sésame	85190	AIZENAY	474,00 €	95 €
ALLARD	Jean-Paul	A301 Le Clos Sainte Marie 1B Rue Monseigneur Gendreau	85190	AIZENAY	2 649,00 €	200 €
AUGIZEAU	Catherine	9 La Birochère	85670	LA CHAPELLE PALLUAU	899,99 €	180 €
MORIN	Françoise	Lotissement Le Petit Genetet 15 rue des Landes	85190	MACHE	499,00 €	100 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-200072882-20220704-2022DECISION117-AU

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 4 juillet 2022 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.